

Commune de SOUGY-SUR-LOIRE

ARRÊTE DU MAIRE

**portant, à titre temporaire, dérogation temporaire des restrictions de circulation
pour les véhicules dont le PTAC ou le PTRV est supérieur à 9 tonnes
sur les Voies Communales n° 7 et 14,
en et hors agglomération**

Le Maire de SOUGY-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, 8^{ème} partie approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la restriction de circulation pour les véhicules dont le PTAC ou le PTRV est supérieur à 9 tonnes sur les Voies Communales n° 7 et 14, dites Route des Pierres,

Considérant que pour réaliser les travaux de construction et dépose de la ligne aérienne 63 Kv entre Champvert et Saint Eloi pour RTE, il y a lieu d'autoriser temporairement la circulation de certains véhicules dont le PTAC ou le PTRV est supérieur à 9 tonnes

ARRÊTE

Article 1 : Du 26 avril au 31 octobre 2021, la circulation des véhicules exclusivement dédiés au chantier de construction et dépose de la ligne aérienne 63 kv entre Champvert et Saint Eloi ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 9 T seront autorisés sur les Voies Communales n° 7 et 14, dites Route des Pierres, en et hors agglomération de Sougy-sur-Loire, pendant la durée du chantier.

Article 2 : La circulation des véhicules ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 9 T autres que ceux définis à l'article 1 du présent arrêté ne seront pas autorisés à circuler sur les Voies Communales n° 7 et 14.

Article 3 : - Monsieur le Maire de la Commune de Sougy-sur-Loire,

- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Sougy-sur-Loire,
le 17 avril 2021

Le Maire,
F. GAUTHERON

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE SOUGY-SUR-LOIRE' around the top edge and 'Nièvre' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a landscape with a tree and a building. There are two small stars on either side of the coat of arms.